



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 06/2019 du vendredi 06 septembre 2019
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi six septembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 02 septembre 2019,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;

Nombre de membres présents : 10

Présents : Guy PASQUET – Jean-Marc AUDOIN - Michel QUOD - Evelyne COUTRAS - Marie-Bernadette MARTINEZ - Nathalie PEYREMOLE - Isabelle ARNAUDY– Corine BOIN – Marie-Claire CAILLE – Daniel CHARGE

Absents excusés : Dominique MAUREL - Pascal PRIOUZEAU – Christophe VALLADE - Marie-José BELLOT (pouvoir à MB MARTINEZ) – Dominique SOULARD (pouvoir à D. CHARGE)
Madame Evelyne COUTRAS a été élue **secrétaire**.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :

- Du 12 juillet 2019.

Ordre du jour :

1. Mairie : Travaux supplémentaires

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 septembre 2019	
	Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT01- DE	
Objet : Mairie - avenant		
Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires. Monsieur le Maire propose de valider les propositions vu en commission d'appel d'offres.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Approuve les travaux concernés par l'avenant : 		
Lot	Entreprise	Montant HT
1 – Traitement anti-termite	TTBR	2 406.40
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 		

Le conseil municipal procède au choix de coloris des murs mobiles (arbre nordique blanc).

2. Lotissement la Rente

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 septembre 2019	
	Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT02- DE	
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à Mme PAILLE		
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme PAILLE Marie-André s'est portée acquéreur du lot 9, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1253, pour une superficie de 491 m².		
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :		
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 9, cadastré F 1243 pour une superficie de 491 m², au bénéfice de Mme PAILLE Marie-Andrée pour un montant de 21 € le mètre carré soit 10311.00 €. 		

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 septembre 2019	
	Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT03- DE	
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à Mme FADLALLAH		
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme FADLALLAH Dounia s'est portée acquéreur du lot 27, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1261, pour une superficie de 1 211 m².		
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :		
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 27, cadastré F 1261 pour une superficie de 1 211 m², au bénéfice de Mme FADLALLAH Dounia pour un montant de 21 € le mètre carré soit 25 431.00 €. 		

3. Défense incendie : convention de mise à disposition d'un point d'eau

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 septembre 2019 Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT04- DE
Objet : Convention mise à disposition d'un point d'eau naturel incendie ou artificiel privé	
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que : Vu l'arrêté préfectoral 17-082 du 17/03/2017 portant règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), Dans ce cadre, le village du « Ménard », il n'est pas possible d'installer de borne incendie. Un point d'eau appartenant à la famille Boyer existe, il est donc possible d'envisager la signature d'une convention de mise à disposition d'un point d'eau. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) décide de : - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un point d'eau pour la défense incendie avec Monsieur BOYER Georges et Madame ROBIN Patricia, née BOYER.	

4. Schéma de Cohérence Territoriale : avis

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 septembre 2019 Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT05- DE
Objet : Avis sur le Schéma de Coopération Territoriale de la Haute Saintonge	
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réception du projet de SCOT de la Haute Saintonge. Conformément aux dispositions de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, l'assemblée délibérante doit émettre un avis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) décide de : - Emet un avis favorable sur le projet de Schéma de Coopération Territoriale de la Haute Saintonge.	

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que le sujet du barreau (déviation route de Clérac à Bédenac) revient à l'ordre du jour.

Il signale également qu'un projet de fabrication de CSR (Combustibles Solides de Récupération) pourrait probablement voir le jour sur Clérac. Le projet de chauffage d'une papeterie étant en cours de validation, ce pourrait être un débouché pour les CSR produit. Ce dernier bénéficierait d'une subvention de l'ADEME. Le projet de fabrication de CSR à Clérac n'est pas encore totalement décanté à cause du financement.

La cimenterie Calcia est potentiellement demandeur de CSR également.

5. Chemin rural Albret : déclassement

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 10 septembre 2019 Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT06- DE
Objet : Lancement de la procédure d'aliénation du Voie communale 26 dans le village d'Albret	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie de la voie communale 26 dans le village d'Albret est inutilisée et inutilisable depuis de nombreuses années. Les propriétaires riverains ne s'opposent pas à l'aliénation dudit chemin. Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime, l'aliénation ne peut être décidée par le conseil municipal qu'après enquête publique. Les modalités de cette enquête publique sont fixées par décret 2002-227 du 14 février 2002.	

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- **Décide** d'engager la procédure d'aliénation de la voie communale 26 dans le village d'Albret,
- **Demande** à Monsieur le Maire d'établir le dossier d'enquête,
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire établir un document d'arpentage par un géomètre pour le dossier,
- **Demande** à Monsieur le Maire de nommer un commissaire enquêteur,
- **Demande** à Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Ecole

DELIBERATION affichée le 10 septembre 2019
 Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019
 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT07- DE

Objet : Ecole - Réfection du sol sous le préau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le sol souple sous le préau ainsi que la partie à côté de la maternelle sont fortement endommagés.

Un premier devis a été établi pour un montant de 12 974.76 € HT. Un second devis parviendra prochainement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- **Décide** de procéder à la réfection du sol souple de l'école pour un budget estimatif de 15 000.00 € HT,
- **Demande** à Monsieur le Maire de consulter les entreprises,
- **Autorise** Monsieur le Maire à retenir l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

7. Questions diverses

A. Boulangerie - Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les nettoyages des façades de la boulangerie et de l'église ont été réalisés. Avec le temps, l'effet du nettoyage produira son effet.

B. Eau 17

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de Eau 17 demandant si des gros travaux de voirie sont prévus pour l'année 2020. Pour l'heure, pas de gros travaux sont prévus.

C. Cimetière

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le nombre d'emplacement au cimetière devient insuffisant. Il conviendra de trouver un terrain afin de palier à cette problématique, à noter que des démarches particulières sont à prévoir. Le conseil municipal étudiera ultérieurement ce dossier.

D. Centre de Gestion de la FPT

DELIBERATION	affichée le 10 septembre 2019 Accusé de réception Préfecture le 10 septembre 2019 n° 017-211701107- 20190906 – 2019SEPT08- DE
Objet : Désaffiliation au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Département de la Charente Maritime pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement	
Le Département de Charente-Maritime a fait connaître sa demande de désaffiliation pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT).	
Le Maire fait part au conseil municipal qu'il s'agit d'émettre un avis sur ce sujet,	
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :	
- Approuve la désaffiliation du Département de Charente-Maritime pour la gestion des adjoints techniques des établissements d'enseignement.	

E. Enquête paniers garnis

Madame MARTINEZ donne le compte rendu du résultat de l'enquête réalisé auprès des aînés pour la mise en place de paniers garnis. Cinquante-trois personnes ont répondu, voici la répartition :

Repas		panier		pas intéressé	
seul	en couple	seul	en couple	seul	en couple
17	12	10	11	2	1

Un devis sera établi sur une base d'une cinquantaine de personnes, car lors de l'inscription définitive le chiffrage sera définitif.

F. Demande occupation du domaine

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'occupation d'un commerçant ambulant de fleurs le dimanche matin. Le conseil émet un avis favorable.

G. Logement communal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une explosion a eu lieu dernièrement dans un logement situé place des Lauriers. Actuellement, le locataire est logé provisoirement dans la famille. Un logement est disponible au-dessus l'actuel secrétariat de la mairie, mais il est complètement vide de meubles. Ils pourront bénéficier de ce logement dès possibilité de récupérer leurs meubles. Une réunion est organisée le 26/09 prochain entre les experts de chaque compagnie d'assurance.

H. Feu de forêt

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un incendie a touché les communes de Bédenac et Clérac. Près de 205 hectares ont été impactées, dont 74 sur Clérac. Près de 400 pompiers ont été mobilisés de provenance de départements voisins. Vu l'ampleur du phénomène, une surveillance des pompiers sera effective durant 8 jours environ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.